



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2025-041 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR DES TRAVAUX DE SECURISATION DE LA PLAINE SPORTIVE

Nombre d'élus		
En exercice	Présents	Votants
33	22	28

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mai 2025, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :

M. Denis SERRE, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Claire USCLAT, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Françoise MERLE, Mme Annie MEYNARD, Mme Elisabeth DELACROIX, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Alain OUDARD, M. Christian MONTAGARD, M. Philippe ROUX, M. Joseph RECCHIA, Mme Eulalie RUS, M. Eric BRUXELLE, M. Jean-Gabriel OLIVIER, M. Gérard GAILLARD, M. Olivier COLLIGNON, M. Christophe OUVIER, M. Alain PARENT, M. Nicolas VALIENTE.

Absents non excusés :

Mme Marine VULPIAN, Mme Andréa TALLIEUX, M. Vasco GOMES.

Absents excusés :

M. Serge FUALDES, M. Frédéric CHABAUD.

Procurations :

Mme Valérie CANILLAS donne pouvoir à M. Denis SERRE, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à Mme Françoise MERLE, M. Jérôme CAPDEVILLE donne pouvoir à Mme Valérie BASIN, Mme Jocelyne RAVET donne pouvoir à M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD donne pouvoir à Mme Sabine PLANEILLE, Mme Christiane BAUDOUIN donne pouvoir à M. Christian MONTAGARD.

Secrétaire de séance : Madame MEYNARD Annie

Dans le cadre du projet de création de la plaine sportive, la Ville souhaite effectuer des travaux afin de garantir la sécurisation complète du futur équipement.

Pour cela, elle envisage de réaliser :

- Des travaux de VRD pour raccorder le site à la fibre optique.
- La pose d'alarmes anti-intrusion dans les différents bâtiments qui composent cette plaine sportive. Il s'agira de centrales d'alarmes reliées au Centre de Supervision Urbain pour une remontée en temps réel de toute tentative d'intrusion, composées de détecteurs de présence et de détecteurs d'ouverture de portes.
- L'installation de 9 caméras de vidéoprotection permettant la sécurisation des entrées du site, du parking et de ses abords, reliées au Centre de Supervision Urbain.
- L'automatisation des portails d'accès à l'équipement.

L'ensemble de ces travaux ont pour objectif de garantir la sécurisation de ces équipements publics

et des personnes qui les fréquentent. Ils sont estimés à 268 026.22 €. L'Etat, dans le cadre de sa Dotation de Soutien à l'Investissement Public (DSIL), propose un soutien autour de grandes priorités thématiques parmi lesquelles figure « la sécurisation des équipements publics ».

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le décret du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour les projets d'investissement,
- Vu l'appel à projet commun DETR/DSIL/DSID lancé par la M. le préfet de Vaucluse pour l'exercice 2025,
- Vu l'avis favorable de la commission travaux - voirie du 6 mai 2025,

Considérant que la DSIL a vocation à soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets d'investissements,

Considérant que le projet municipal de « sécurisation de la plaine sportive » s'inscrit pleinement dans les thématiques prioritaires de l'Etat et notamment l'axe « mise aux normes et sécurisation des équipements publics »,

APRÈS en avoir délibéré, **DÉCIDE,**

Article 1 : D'approuver l'opération « sécurisation de la plaine sportive ».

Article 2 : D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

Dépenses	Montant en € HT	Recettes	Montant en € HT	Taux
Travaux	268 026.22	Etat – DSIL 2025	225 142.02	80%
Aléas (5%)	13 401.31	Ville - autofinancement	56 285.51	20%
Total	281 427.53	Total	281 427.53	100%

Article 3 : De solliciter auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL 2025 une aide financière de 225 142.02 € soit une subvention de 80% du montant de l'opération.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes, y compris les notes techniques et financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame MEYNARD Annie
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire



Publiée le 21-05-2025

